



Labellisation des Commerces de Wavre Règlement relatif à l'Attribution



Pôle stratégie et attractivité
Service Commerce
Tél. : 010/23 26 29
E-mail : Commerce@wavre.be

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 1 |
| Article 1 – Objet | 2 |
| Article 2 – Éligibilité | 2 |
| Article 3 – Processus de candidature | 2 |
| 1. Dépôt de dossier | 2 |
| 2. Analyse du dossier | 3 |
| 3. Visite et évaluation | 3 |
| 4. Délibération et attribution | 3 |
| Article 4 – Composition et rôle du jury | 3 |
| Article 5 – Critères d'évaluation et système de cotation | 3 |
| Label du Goût | 4 |
| Label Spécialités Locales | 5 |
| Label Innovation & Créativité | 5 |
| Label Tradition & Ancienneté | 6 |
| Article 6 – Attribution des labels | 6 |
| Article 7 – Engagements des commerces labellisés | 6 |
| Article 8 – Dispositions finales | 7 |
| Annexes | 7 |
| Grilles de cotation | 7 |
| Labels des Commerçants de Wavre | 7 |
| Label du Goût | 8 |
| Label Spécialités Locales | 9 |
| Label Innovation & Créativité | 10 |
| Label Tradition & Ancienneté | 11 |

Introduction

Dans le cadre de sa politique de soutien et de valorisation du commerce local, la Ville de Wavre met en place un système de labels privés destinés à reconnaître et récompenser l'excellence, la créativité, l'ancrage local et la tradition des commerces wavriens.

Ces labels ont pour objectif d'encourager les bonnes pratiques, d'améliorer la visibilité des commerces engagés dans la qualité et l'innovation, et de renforcer le tissu économique local. Le présent règlement précise les conditions d'éligibilité, le processus de sélection et les critères d'attribution des labels wavriens.

Article 1 – Objet

Le présent règlement définit les modalités relatives à l'attribution, la gestion et le retrait des labels officiels des commerces de Wavre.

Par « Label », il faut entendre l'attribution d'une distinction spécifique à un commerce dans une catégorie particulière.

Ces labels visent à valoriser les commerces locaux selon quatre catégories :

Label du Goût : qualité et saveur des produits alimentaires.

Label Spécialités Locales : promotion des produits du terroir et de Wavre.

Label Innovation & Créativité : originalité et concept novateur.

Label Tradition & Ancienneté : les magasins installés depuis au minimum 15 ans.

Article 2 – Éligibilité

Peuvent prétendre aux labels :

Les commerces et artisans ayant une implantation physique à Wavre, Limal ou Bierges et disposant d'une ouverture au public selon un horaire classique (minimum 4 jours par semaine).

Par « Commerces », il faut entendre toute personne morale ou personne physique située sur le territoire de la Ville de Wavre et qui a pour objet la vente d'une marchandise ou d'une prestation de service aux particuliers. Il doit être caractérisé par l'existence d'une vitrine située à front de rue. Le commerce doit être accessible au public conformément à la loi du 10 novembre 2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services.

Les entreprises en règle avec la législation en vigueur (inscription à la BCE, respect des normes d'hygiène et de sécurité, AFSCA, permis d'enseigne, rapport pompiers favorable, patente en ordre, etc.).

Les structures répondant aux critères spécifiques du label demandé.

Article 3 – Processus de candidature

1. Dépôt de dossier

Les commerçants intéressés doivent remplir un formulaire de candidature disponible en ligne via Google Forms et renseigné sur le site de la Ville de Wavre (www.wavre.be).

Une fois la préinscription validée pour candidater à un ou plusieurs labels, le service Commerce de la Ville de Wavre finalisera les inscriptions via des documents officiels et la création d'un dossier de candidature.

Le dossier devra inclure, entre autres, une présentation de l'établissement, des photos et des preuves attestant du respect des critères spécifiques à chaque label.

2. Analyse du dossier

Une première analyse administrative du dossier sera effectuée par le service Commerce de la Ville en vue de vérifier la conformité des candidatures.

3. Visite et évaluation

Le service Commerce ou le jury effectue une visite sur site, si nécessaire, pour s'assurer du respect des critères du label.

Un membre du jury passera également « incognito » avant la délibération afin d'évaluer discrètement l'accueil et le fonctionnement général du commerce.

4. Délibération et attribution

Une fois le dossier jugé complet et conforme, le jury se réunit en présentiel pour procéder à l'évaluation finale des candidatures.

Chaque commerçant candidat est convié à une audition durant laquelle il est invité à défendre sa demande de label. Cette présentation, d'une durée de 5 à 10 minutes, peut prendre la forme d'un exposé oral, appuyé par des visuels (photos, supports imprimés, échantillons, etc.). Elle permet au jury d'évaluer l'implication du commerçant, la cohérence de sa démarche et sa motivation à intégrer le dispositif des labels officiels.

À l'issue des présentations, le jury délibère collégalement pour statuer sur l'attribution des labels. Les attributions de label seront confirmées lors d'une analyse collège et validées par les membres du collège communal. Une grille d'évaluation est disponible en annexe du règlement.

La réunion du jury ne pourra avoir lieu que si un minimum de **3 dossiers** a été soumis et jugés complets.

Une cérémonie officielle pourra être organisée pour la remise des labels.

Le jury, ou quelques-uns de ses membres, remettront officiellement le label aux commerçants lauréats.

Article 4 – Composition et rôle du jury

Le jury est chargé d'évaluer les candidatures et d'attribuer les labels officiels des commerces de Wavre, sur base du présent règlement et des critères définis.

Il est composé de quatre membres effectifs :

- 2 citoyens engagés, tirés au sort via un appel à la population (par exemple dans le *Bonjour Wavre*)

- 1 représentant du SPF Économie, pour le label artisanal (*Atrium*)
- 1 représentant d'une SAACE ou d'un guichet d'entreprise

S'ajoutent deux membres à voix consultative :

- 1 membre du Collège communal (Échevine du Commerce)
- 1 représentant du service Commerce de la Ville de Wavre

Le Collège communal mandate officiellement le jury pour l'attribution des labels. Il reconnaît et suit les décisions prises par le jury, qui agit en toute impartialité et dans le respect des critères établis.

Une fois que le jury s'est prononcé, une analyse en Collège viendra valider l'octroi du label. Lors de cette analyse, la composition du jury et les éléments de son évaluation seront mentionnés dans le rapport présenté au Collège.

Les membres du jury peuvent, s'ils le souhaitent, se retirer à tout moment. Dans ce cas, ils seront remplacés par d'autres volontaires, conformément aux modalités de désignation initiales.

Si le Collège communal constate qu'un membre du jury ne fait pas preuve d'objectivité ou ne respecte pas les principes d'impartialité, il pourra demander son remplacement.

Article 5 – Critères d'évaluation et système de cotation

Chaque candidature est évaluée sur base d'une grille de critères spécifiques à chaque label. Le système de cotation est le suivant :

- 0 = Non respecté
- 1 = Très insuffisant
- 2 = Insuffisant
- 3 = Correct
- 4 = Bon
- 5 = Excellent

Un minimum de 18 points sur 25 est requis pour obtenir l'attribution du label. Le jury peut demander des améliorations ou refuser l'attribution si ce minimum n'est pas atteint ou si la qualité globale du commerce ne satisfait pas aux exigences du label.

Label du Goût

| Critère | Points |
|---|---------------|
| Qualité des ingrédients et matières premières | /5 |
| Cohérence de l'offre et spécialités bien identifiables | /5 |
| Évaluation gustative et relation client (goût, présentation, fidélité, retours en boutique) | /5 |
| Hygiène, mise en valeur et présentation des produits | /5 |

| Critère | Points |
|---|---------------|
| Accueil client (via passage incognito) : convivialité, qualité du service, propreté, accessibilité PMR, équipements adaptés, attention personnalisée. | /5 |
| Total | /25 |

Label Spécialités Locales

| Critère | Points |
|---|---------------|
| Utilisation de produits locaux / circuits courts | /5 |
| Respect des traditions locales | /5 |
| Contribution à la promotion de Wavre et/ou du Brabant wallon (publicité, événements locaux) | /5 |
| Traçabilité et transparence sur l'origine des produits | /5 |
| Accueil client (via passage incognito) : convivialité, qualité du service, propreté, accessibilité PMR, équipements adaptés, attention personnalisée. | /5 |
| Total | /25 |

Label Innovation & Créativité

| Critère | Points |
|---|---------------|
| Originalité du concept / des produits | /5 |
| Expérience client innovante | /5 |
| Impact sur le dynamisme commercial local | /5 |
| Pratiques éthiques ou/et éco-responsables | /5 |
| Accueil client (via passage incognito) : convivialité, qualité du service, propreté, accessibilité PMR, équipements adaptés, attention personnalisée. | /5 |
| Total | /25 |

Label Tradition & Ancienneté

| Critère | Points |
|---|---------------|
| Transmission d'un savoir-faire ancien | /5 |
| Respect des méthodes artisanales ou maintien des processus traditionnels ou héritage familial | /5 |
| Ancienneté du commerce (minimum 15 ans recommandé) | /5 |
| Contribution à la mémoire / culture locale | /5 |
| Accueil client (via passage incognito) : convivialité, qualité du service, propreté, accessibilité PMR, équipements adaptés, attention personnalisée. | /5 |
| Total | /25 |

La grille de cotation détaillée se trouve en annexe de ce règlement à la page 7.

Article 6 – Attribution des labels

L'attribution des labels est prononcée par le jury mandaté par le Collège communal.

Les décisions du jury sont finales et reconnues par le Collège communal, formalisées via une présentation d'analyse en Collège.

Un contrôle peut être effectué à tout moment pour vérifier le maintien des critères.

Le label peut être retiré en cas de non-respect des engagements ou d'une baisse significative de la qualité.

Le label est honorifique et ne donne aucun droit particulier. La Ville n'est pas responsable en cas d'infractions commises par les commerces labellisés.

Une soirée publique de restitution des labels pourra être organisée en fonction du nombre de commerces labellisés.

Article 7 – Engagements des commerces labellisés

Les commerces labellisés s'engagent à :

- Afficher le label sur leur vitrine et leurs supports de communication.
- Participer aux actions de promotion organisées par la Ville.
- Maintenir le niveau de qualité ayant justifié l'attribution du label.

- Communiquer activement autour de leur labellisation.

Article 8 – Dispositions finales

Toute contestation liée à l'attribution des labels doit être adressée par écrit au service Commerce de la Ville de Wavre, par courriel à : commerce@wavre.be

En cas de litige et d'échec de résolution à l'amiable du contentieux, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles seront compétents.

La Ville se réserve le droit de modifier ce règlement en fonction de l'évolution du projet.

Annexes

Grilles de cotation

Labels des Commerçants de Wavre

Label du Goût

Chaque critère est à évaluer sur 5 points. Veuillez compléter les champs et ajouter un commentaire pour justifier la note attribuée. Total maximal : 25 points.

| Critère | Description détaillée | Note /5 | Commentaires / Justification |
|---|--|----------------|-------------------------------------|
| Qualité des ingrédients et matières premières | <ul style="list-style-type: none">- Produits frais et/ou locaux- Produits de saison- Labels de qualité (bio, AOP, etc.)- Transparence sur la provenance | | |
| Cohérence de l'offre et spécialités bien identifiables | <ul style="list-style-type: none">- Carte claire et cohérente- Spécialités mises en avant- Concept identifiable et original | | |
| Évaluation gustative et relation client | <ul style="list-style-type: none">- Goût, texture, présentation- Fidélité au produit annoncé- Retour client positif | | |
| Hygiène, mise en valeur et présentation des produits | <ul style="list-style-type: none">- Propreté des lieux- Vitrine et comptoir bien présentés- Respect des normes d'hygiène | | |
| Accueil client | <ul style="list-style-type: none">- Convivialité- Qualité du service- Propreté- Accessibilité PMR- Équipements adaptés- Attention personnalisée | | |

Total obtenu : /25

Label Spécialités Locales

Chaque critère est à évaluer sur 5 points. Veuillez compléter les champs et ajouter un commentaire pour justifier la note attribuée. Total maximal : 25 points.

| Critère | Description détaillée | Note /5 | Commentaires / Justification |
|---|--|---------|------------------------------|
| Utilisation de produits locaux / circuits courts | <ul style="list-style-type: none">- Produits issus de producteurs locaux- Collaboration avec artisans ou fermes de la région | | |
| Respect des traditions locales | <ul style="list-style-type: none">- Recettes ou méthodes traditionnelles- Influence du terroir local | | |
| Contribution à la promotion de Wavre et/ou du Brabant wallon | <ul style="list-style-type: none">- Participation à des événements locaux- Mise en avant du territoire dans la communication | | |
| Traçabilité et transparence sur l'origine des produits | <ul style="list-style-type: none">- Informations disponibles pour le client sur les fournisseurs- Étiquetage clair | | |
| Accueil client | <ul style="list-style-type: none">- Convivialité- Qualité du service- Propreté- Accessibilité PMR- Équipements adaptés- Attention personnalisée | | |

Total obtenu : /25

Label Innovation & Créativité

Chaque critère est à évaluer sur 5 points. Veuillez compléter les champs et ajouter un commentaire pour justifier la note attribuée. Total maximal : 25 points.

| Critère | Description détaillée | Note /5 | Commentaires / Justification |
|---|---|----------------|-------------------------------------|
| Originalité du concept / des produits | <ul style="list-style-type: none"> - Produits uniques ou innovants - Positionnement original sur le marché local | | |
| Expérience client innovante | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en scène originale - Utilisation de technologies ou formats nouveaux | | |
| Impact sur le dynamisme commercial local | <ul style="list-style-type: none"> - Capacité à attirer de nouveaux publics - Création de synergies avec d'autres commerces | | |
| Pratiques éthiques ou éco-responsables | <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des déchets, choix durables - Engagement social ou environnemental | | |
| Accueil client | <ul style="list-style-type: none"> - Convivialité - Qualité du service - Propreté - Accessibilité PMR - Équipements adaptés - Attention personnalisée | | |

Total obtenu : /25

Label Tradition & Ancienneté

Chaque critère est à évaluer sur 5 points. Veuillez compléter les champs et ajouter un commentaire pour justifier la note attribuée. Total maximal : 25 points.

| Critère | Description détaillée | Note /5 | Commentaires / Justification |
|--|---|---------|------------------------------|
| Transmission d'un savoir-faire ancien | <ul style="list-style-type: none"> - Métiers ou techniques anciennes - Présence d'une histoire ou d'une transmission familiale | | |
| Respect des méthodes artisanales ou maintien des processus traditionnels ou héritage familial | <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication maison - Peu d'automatisation ou procédés classiques | | |
| Ancienneté du commerce (minimum 15 ans recommandé) | <ul style="list-style-type: none"> - Historique vérifiable - Ancienneté valorisée dans la communication | | |
| Contribution à la mémoire / culture locale | <ul style="list-style-type: none"> - Témoignage du patrimoine vivant - Participation à la vie locale | | |
| Accueil client | <ul style="list-style-type: none"> - Convivialité - Qualité du service - Propreté - Accessibilité PMR - Équipements adaptés - Attention personnalisée | | |

Total obtenu : /25
